

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à vingt heures et dix minutes, le Conseil municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Henry Dunant, 1Bis Rue Saint-Laurent à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

DATE DE CONVOCATION : 17 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 06

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, M. CAILLON Philippe, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. POINTEAU Jean-Luc (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. LAFOND Frédéric (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. REKIS Bruno (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*) et Mme FERRY Gladie (*pouvoir à Mme VAIRÉ Sandrine*) et M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme GILLET Maryline et M. PELÉ Martin.

OBJET : *Convention de partenariat La Rive aux Barges*

N° 2021 / 06 / 13

L'association LA RIVE AUX BARGES a pour objet de coordonner, organiser, assister et promouvoir la culture de proximité sur le territoire isolé et la valorisation du patrimoine fluvial et de son environnement. Dans le cadre du Festival LA RIVE AUX BARGES, opération culturelle initiée par l'association PRODUCTRICE LA RIVE AUX BARGES, une escale sur la commune de Blain est intégrée au programme. À cet effet, une participation financière auprès de la ville de Blain est demandée.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la note de synthèse et le projet de convention adressés à l'ensemble du Conseil municipal à l'appui de leur convocation.*

Le Conseil municipal :

- *APPROUVE les termes de la convention,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN

Le 28 juin 2021,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20210624-CM-2021-06-13-DE
Date de télétransmission : 28/06/2021
Date de réception préfecture : 28/06/2021

